

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2018

Présents : RENAULT Claudy, DELAHAYE Philippe, MARSAUD Christian, BARBOT Eric, CHATEVAIRE Bernadette, COUSIN Agnès, BONNEAU Pierre, RENAUDIN Jean-René, VENDE Sabine, formant la majorité des membres en exercices.

Absents Excusés : GUILLEMET Michel, PREAU Jean, PELLETEUR Lionel, THIBAUD Jean-Michel

Absent : DECHAUME Régis

Mademoiselle VENDE Sabine a été élue secrétaire

Le Conseil Municipal valide le conseil rendu de la précédente réunion.

1) AVANCE FORFAITAIRE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE DARLAIS

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que par mandat N°377 bord 87, une avance forfaitaire de 8275.19€ a été versée à la COLAS pour les travaux d'aménagement de sécurité de Darlais.

Il y a donc lieu de déduire cette avance du prochain mandat par un titre au compte 238 et un mandat au compte 2315 comme suit :

Désignation	dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2315 Installation matériel et outillage techniques	0,00	8275,19€	0,00	0,00
R-238 Avances et acomptes versés sur commandes	0,00	0,00	0,00	8275,19€
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00	8275,19€	0,00	8275,19€
Total INVESTISSEMENT	0,00	8275,19€	0,00	8275,19€
Total Général		8275,19€		8275,19€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide effectuer les inscriptions de crédits listées ci-dessus.

2) AVENANT N°1 POUR L'ASSISTANCE A LA MAITRISE D'ŒUVRE DE LA SPL

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal qu'en date 09 Mai 2016 le conseil municipal avait passé une convention avec la SPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de mise en conformité et rénovation énergétique de la salle « Robert Moreau ». Le montant prévisionnel des travaux était estimé en 2016 à 235000€ et le montant de l'investissement à 275000€ HT.

Les travaux viennent d'être estimés à 679500€ et le montant prévisionnel de l'investissement est de 837657€ HT. Il y a donc lieu de prendre un avenant à la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour réactualiser la somme portée dans la convention avec la SPL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'avenant N°1 à la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de mise en conformité et rénovation énergétique de la salle « Robert Moreau » pour porter le montant prévisionnel des travaux à 679500€ et le montant prévisionnel de l'investissement à 837657€. Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant N°1 avec la SPL.

3) DEVIS DE L'APAVE POUR LA MISSION ACCESSIBILITE DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'au cours de la séance du 20 juin 2018 l'APAVE Nord-Ouest de LA ROCHE SUR YON a été retenue pour la mission contrôle technique des travaux de réfection de la salle des fêtes soit un montant de 3888€ TTC.

Il aura fallu inclure dans cette prestation la mission relative à la vérification de l'accessibilité des constructions aux personnes handicapées soit un montant de 204€ TTC.

Monsieur le Maire propose donc de valider le devis de l'APAVE pour cette prestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le devis de 204€ TTC de l'APAVE pour la mission relative à la vérification de l'accessibilité des constructions aux personnes handicapées pour la salle des fêtes. Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis.

4) DEMANDE DE SUBVENTION DU CLUB DE TWIRLING

Monsieur le Maire fait part de la demande du club de twirling de ST HILAIRE DES LOGES qui sollicite une subvention exceptionnelle pour la participation du club à la coupe d'Europe à DUBLIN. Le budget prévisionnel est estimé à 11840€.

Monsieur le Maire propose donc d'allouer une subvention exceptionnelle de 250€ pour la participation à la coupe d'Europe à DUBLIN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de verser au club de twirling de ST HILAIRE DES LOGES une subvention exceptionnelle de 250€. Cette somme sera inscrite au compte 6574.

5) CONVENTION D'ADHESION A TIPI

Monsieur le Maire propose de passer une convention avec la Direction générale des finances pour l'encaissement des titres payables par internet dénommée TIPI. Monsieur le Maire propose que la cantine, la garderie, le transport scolaire et les loyers puissent être payés par internet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte d'une part que la cantine, la garderie, le transport scolaire et les loyers puissent être payés par la procédure TIPI et d'autre part autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la DGFIP.

6) REGIE POUR TIMBRES

Monsieur le Maire propose de réaliser un timbre personnalisé avec les toiles de Samuel GREGOIRE, peintre à la tronçonneuse et ceci suite au vernissage de son exposition. Le devis de la poste s'élève à 302€ TTC pour 50 livrets.

Monsieur le Maire propose donc de les mettre en vente.

La régie photocopie sera modifiée par arrêté pour permettre la vente de ces timbres.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal fixe à 6.10€ le livret de timbres.

Le nombre de lecteurs a augmenté il s'élève à 243.

Monsieur le Maire évoque aussi le devis de solution.com d'un montant de 1147€ pour l'installation d'une antenne WIFI à la bibliothèque. Le conseil municipal estime que le devis est trop élevé et il diffère cette installation.

7) DEMANDE DE SUBVENTION DES ANCIENS COMBATTANTS

Monsieur le Maire fait part du courrier de Madame la Présidente des anciens combattants de ST HILAIRE DES LOGES – XANTON-CHASSENON qui sollicite une participation financière de la commune pour le remplacement des drapeaux de la section.

La section ACPG-CATM est actuellement en possession de deux drapeaux, l'un avait été acquis par les prisonniers de guerre 1939/1945 de la commune, le second par les anciens combattants en AFN. Les drapeaux sont régulièrement portés à toutes les cérémonies commémoratives officielles. Ils sont le symbole de la mémoire collective en hommage aux victimes des guerres successives.

Le devis s'élève à 1804.79€ TTC.

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention de 250€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal alloue une subvention de 250€ à la section locales des anciens combattants ACPG-CATM de ST HILAIRE DES. Cette somme sera inscrite au compte 6574.

8) AVENANT N°3 POUR LE LOT 2 de LA SARL THINON POUR LES TRAVAUX DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avenant N°3 de lot 2 « charpente et ossature bois » de la SARL THINON pour les travaux de construction de la bibliothèque.

L'avenant N°3 concerne les travaux de rehausse de la terrasse avec rabotage profilés et volige auvent d'un montant de 3150,50€ HT. Le marché passerait après l'avenant N°3 à 36622.07€ HT soit 43946.48€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide d'une part l'avenant N°3 du lot 2 « charpente ossature bois » de la SARL THINON d'un montant de 3150.50€ HT soit 3780.60€ TTC pour les travaux de la bibliothèque et d'autre part autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.